



**Municipalité
de Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Donneloye, le 16 mai 2019

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis No. 05/2019

Demande d'un crédit complémentaire pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la Clef des Champs, modification de la production d'eau chaude, remplacement de la chaudière à gaz et installation d'une borne de recharge pour voitures électriques.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de l'approbation en février par votre Conseil de la demande de crédit pour la rénovation du bâtiment de la Clef des Champs, la Commission ad'hoc a émis le vœu que la Municipalité étudie la possibilité de pose de panneaux photovoltaïques permettant un apport d'électricité à la production d'eau chaude et à l'alimentation d'une borne recharge pour voitures électriques.

Au vu de la technologie proposée et des avantages induits, la Municipalité se rallie à la demande de la Commission et demande au Conseil général de lui accorder un crédit complémentaire de CHF 40'000.-- pour les travaux mentionnés ci-après :

Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture sud du bâtiment de la Clef des Champs

La solution proposée est la pose de tous les panneaux sur le toit sud du café-restaurant, aucun panneau ne sera posé sur le toit de la future épicerie. Les panneaux photovoltaïques vont recouvrir la toiture sud dans sa totalité, y compris à l'aide de faux panneaux pour combler les surfaces non couvertes, l'aspect visuel en sera nettement amélioré.

Le choix de la Municipalité s'est porté sur des panneaux ajoutés, leur rendement étant supérieur. Le remplacement éventuel unitaire en sera ainsi facilité et l'étanchéité du toit plus facile à assurer.

Données techniques :

- Pose de 30 panneaux soit 48 m² de surface, correspondant aux normes ISO 9001 et ISO 14001.
- Puissance nominale 9kWc. Garantie de rendement : 90% sur 12 ans – 80,6% sur 30 ans.
- Inclinaison des panneaux 35°. Vitrage sécurisé anti-reflets.
- Ondulateur central fix au sous-sol.
- Optimiseurs de puissance (30 pièces) placés sous les modules, permettant à chaque champ de module de produire indépendamment son énergie de façon optimale.

Modification de la production d'eau chaude :

Un chauffe-eau thermodynamique d'une capacité de 450 litres sera posé; il fonctionnera avec une pompe à chaleur air/eau à 3 niveaux : 1 x PAC, 1 x électricité solaire, 1 x gaz. Cette installation alimentera en eau chaude les deux bâtiments.

Remplacement de la chaudière à gaz :

La puissance de la chaudière actuelle est de 36 KW ; la chaudière date de 2006.

En sachant que les besoins du bâtiment de l'épicerie seront de 4 KW et étant conscient que l'isolation globale du bâtiment du café-restaurant améliorera sensiblement la situation, on peut aujourd'hui tabler sur une puissance de chaudière de 25 KW au grand maximum. Cette diminution de puissance se répercutera directement sur le montant des taxes annuelles puisque ces dernières sont calculées sur la puissance nominale de la chaudière.

La chaudière actuelle à bientôt 14 ans, elle aura ainsi atteint la moitié théorique de sa vie. La Municipalité estime opportun le remplacement de la chaudière à gaz, sa puissance étant trop élevée et de plus elle n'est pas adaptée à recevoir un pilotage géré en fonction du nouveau système de production d'eau chaude.

Borne de charge pour voitures électriques :

Afin de ne pas prélever le nombre de places de parc situées devant les commerces, la Municipalité propose d'installer cette borne à l'angle sud du parking du terrain de sports. Pour rappel, un nouveau marquage sera réalisé durant l'été et des places seront réservées aux clients et au personnel des commerces.

En raison de l'avancée de nos études, nous vous proposons aujourd'hui de procéder à tous les travaux préliminaires : socle, fouilles, tube et câble d'alimentation, mais de ne pas poser la borne de recharge dans l'immédiat. Actuellement nous poursuivons nos démarches en vue de trouver et de conclure un partenariat de gestion avec une entreprise privée.

Finances

Coût de l'installation complète selon descriptif	55'710.00
./. Subvention	- 4'460.00
./. Moins-value s/CFC 240.12, panneaux photovoltaïques épicerie	- 10'200.00
./. Moins-value s/CFC 230.11, installation électrique pour panneaux	- <u>1'050.00</u>

Crédit complémentaire demandé :**CHF 40'000.00**

Ce montant supplémentaire pourra être pris sur les liquidités de la commune qui se montent à Ce jour à environ CHF 1'200'000.

Les documentations techniques complètes sont à disposition des Commissions ; la Municipalité reste disponible pour tout renseignement complémentaire

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

- **Vu le préavis No 04/2019 présenté par la Municipalité**
- **Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion et le rapport de la Commission ad'hoc**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

décide

d'accepter

La demande d'un crédit complémentaire de CHF 40'000.-- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la Clef des Champs, la pose d'un chauffe-eau thermodynamique, le remplacement de la chaudière à gaz et l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques. Ce crédit sera financé par les liquidités de la commune.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

L. Courvoisier



la Boursière

F. Gavillet